

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 25 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq avril, le Conseil municipal de la Commune de POLLIAT, convoqué le 18 avril, s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BIENVENU, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Bernard BIENVENU, Maire

Mmes et MM FAVIER, POBEL, CHANEL, GRAS, BOZONNET, Adjointes ; MMES et MM. BUATHIER, JANAUDY, BERTHAUD, CUBY, PACQUELET, SOUQUES, DUBOIS, PANIBAL, TRIPOZ, CLERC.

Excusées : MMES DOMMANGE, BROYER.

Absent : M. DOSCH.

Pouvoir : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Fabrice GRAS

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 28 mars 2019. La seule observation concerne le changement des jours de plantations, modification effectuée après le conseil municipal de mars. Le compte-rendu ne sera donc pas corrigé. Le compte-rendu, tel qu'adressé, est adopté à l'unanimité.

I) ADMINISTRATION GENERALE

➤ **Compte-rendu des décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Parcelle AI 62, 86 chemin des Champeys pour 1 545 m²
- Parcelle AH 220, route de Montcet pour 5 969 m² (terrain non bâti)
- Parcelle AH 221, "les Bélizes" pour 469 m² (terrain non bâti)
- Parcelle AH 222, "les Bélizes" pour 752 m² (terrain non bâti)

Délivrance de concessions dans le cimetière :

| Date | Numéro | Concessionnaire | Durée | montant |
|------------|----------------|--------------------|--------|---------|
| 15/01/2019 | Concession 861 | MICHEL Daniel | 15 ans | 124 € |
| 29/03/2019 | Concession 862 | PONT Marie-Thérèse | 30 ans | 188 € |
| 06/11/2018 | Concession 860 | GUILLARD/RICHE | 30 ans | 188 € |

➤ **Jury d'assises 2020**

Il a été procédé au tirage au sort d'une liste de 6 personnes sur la liste électorale. Cette liste est à adresser au greffe de la cour d'assises avant le 28 juin 2019.

Pour la constitution de cette liste, ne doivent pas être retenues les personnes qui n'auront pas atteint 23 ans au cours de l'année civile qui suit la constitution de la liste. Si elles en font la demande à la commission

préparant la liste annuelle, les personnes de plus de 70 ans et les personnes n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la cour d'assises peuvent être dispensées des fonctions de jurés. Un motif grave peut également être invoqué pour une dispense, mais devra toutefois être reconnu par la commission.

➤ **Conventions de prestations de services entre l'EPLEFPA et la commune :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du dispositif "métier de la nature et du patrimoine bâti", les personnes placées sous-main de justice réalisent un parcours de formation professionnalisant. La pédagogie utilisée est celle du chantier école autour de travaux d'entretien de l'espace rural (travaux paysagers, restauration de patrimoine bâti, création de massifs ...). Ces chantiers école, qui permettent de développer l'apprentissage des comportements sociaux et des gestes professionnels de base, se déroulent grâce à l'accueil des collectivités territoriales ou d'associations pour lesquelles les stagiaires réalisent des aménagements. Il précise que la Commune supportera uniquement le coût des repas.

Madame CLERC indique que ce service est très demandé et que les équipes interviennent sur de nombreuses communes du Département.

Monsieur le Maire précise que les détenus entretiennent la butte vers Intermarché et la coulée verte du secteur Pré Vulin.

Monsieur POBEL rajoute que la tâche a toujours été convenablement exécutée.

Monsieur le Maire précise que la convention à intervenir définit les engagements réciproques des CFPPAS des Sardières et la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour l'année 2019.

II) FINANCES

➤ **CA3B : convention de groupement de commande pour des travaux de voirie et d'aménagements urbains; travaux d'entretien et travaux neufs.**

Monsieur le Maire expose que dans un souci de réaliser des économies d'échelle, en vue d'une meilleure gestion des deniers publics, il est prévu de constituer un groupement de commandes selon les dispositions de la réglementation relative aux marchés publics. Le groupement de commandes doit permettre la passation de marchés publics pour la réalisation des travaux de voirie et d'aménagements urbains, travaux d'entretien et travaux neufs destinés à la ville de Bourg-en-Bresse, aux Communes de Buellas, Dompierre-sur-Veyle, Jasseron, Lent, Montcet, Montracol, Péronnas, Polliat, Servas, Saint André sur Vieux Jonc, Saint Denis les Bourg, Saint Rémy, Vandeins et Viriat ainsi que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Il indique que la convention précise les modalités de fonctionnement du groupement ainsi que les obligations respectives de chacune des parties.

Monsieur BOZONNET précise que les services de CA3B apportent des conseils techniques en matière de voirie et que c'est une aide appréciable pour les petites collectivités ne disposant pas de personnel qualifié dans le domaine des infrastructures routières. Il souligne que la convention de groupement de commande inclut les travaux de traçage et la commande de panneaux signalétiques.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la Commune de POLLIAT au groupement de commandes pour des travaux de voirie et d'aménagements urbains, travaux d'entretien et travaux neufs et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

➤ **Indemnisation des travaux supplémentaires occasionnés par les élections**

Monsieur le Maire rappelle que les diverses consultations électorales, impliquent pour certains agents territoriaux, l'accomplissement de travaux supplémentaires, occasionnés par l'organisation du scrutin et la tenue des bureaux de vote. Ces travaux supplémentaires peuvent être compensés de trois manières :

- l'agent bénéficie de la récupération du temps de travail effectué,
- l'agent perçoit des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

- l'agent perçoit l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection, si son grade n'est pas éligible aux I.H.T.S.

Les Indemnités Horaires pour Travaux supplémentaires (I.H.T.S.) sont versés aux fonctionnaires de catégorie B et C quel que soit leur indice (décret 2007-1630 du 19 novembre 2007) ;

L'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (I.F.C.E.) est versée aux fonctionnaires de catégorie A, exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Le montant est plafonné Le montant individuel maximum est fixé au quart de l'IFTS annuelle de 2^{ème} catégorie soit 272,93 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la mise en place de l'indemnisation des travaux supplémentaires occasionnés par les élections tels que définis ci-dessus.

III) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire rappelle que les élections Européennes se dérouleront le 26 mai prochain, et que les bureaux de vote seront ouverts de 8 h 00 à 18 h 00.

➤ Monsieur BOZONNET informe l'Assemblée de l'avancée du dossier de la rue de la Croix. Les travaux ont été estimés à 140 000 € HT par le bureau d'études Infratech. Les critères retenus étaient les suivants : prix 50 % - valeur technique de l'offre : 40 % - amélioration du délai : 10 %.
7 entreprises ont déposé une offre. Une négociation est en cours avec les deux premières du classement.

Les travaux de réfection définitive des voiries, suite à l'enfouissement de la ligne 63 000 V, sont programmés en mai. La commune en profite pour réaliser une réfection de chaussée sur toute la largeur sur les parties les plus dégradées du chemin des Jomins (pour un coût de 4 500 €) et de la rue des Morelles (pour 7 500 €)

Monsieur BOZONNET rappelle que le syndicat de la Veyle Vivante avait été missionné pour la réalisation d'un plan de désherbage, présenté début avril. Il comprend un état des lieux et un classement des zones à désherber. La commune a environ 15 000 m² de zones à désherber. Le cimetière, à lui seul, en compte 6 500 m² dont la moitié en allée. Ne sont pas comptabilisés dans ces 1.5 ha les 3 Ha d'espaces à tondre. Madame CLERC s'interroge sur les méthodes à employer. Monsieur BOZONNET indique que cela dépendra des surfaces à traiter. Les surfaces stabilisées pourront être converties en surfaces herbées, il pourra être fait usage de brosses métalliques pour les surfaces pavées, les trottoirs...

La commission "voirie" va travailler sur le plan de désherbage et ainsi définir les priorités et les investissements à réaliser.

Monsieur le Maire ajoute que les produits phytosanitaires sont encore tolérés cette année pour l'entretien des cimetières. Pour la suite, il faudra envisager d'autres solutions et inviter les particuliers à nettoyer autour des tombes familiales, la commune se préoccupant des allées.

La protection de l'environnement va nécessiter de revoir les moyens utilisés. Une communication en ce sens est à prévoir.

Monsieur BOZONNET rend compte de la réunion qui s'est tenu le 28 mars dernier en présence des élus de Montcet et des représentants du Département au sujet des travaux d'élargissement de la route de Montcet avec mesures compensatoires à prévoir. Il s'avère que les consolidations des bas-côtés de cette voirie permettent déjà une circulation convenable. Le Département va donc revoir les travaux restant à réaliser.

Travaux d'assainissement route d'Attignat : fin des travaux et traçage début mai.

Bresse Energie Citoyenne / lors du conseil d'octobre dernier, Monsieur Bernard SOUILLET était venu présenter l'association B.E.C. Une réunion d'information à la population est prévue le vendredi 17 mai à 20 heures à la salle annexe.

➤ Monsieur le Maire informe l'Assemblée du départ d'Alexis DOMMANGE pour les services techniques de la commune de Saint Denis les Bourg et annonce le recrutement de Sébastien BOUILLOUD.

➤ Monsieur Fabrice GRAS informe l'assemblée des travaux à venir, travaux validés par la commission "bâtiments" :

- Neutraliseur de calcaire au gymnase
- Remplacement d'un sanitaire WC public sous préau
- Remplacement d'un sol PVC dans une classe de l'école maternelle
- Reprise peinture BCD de l'école primaire
- Pose d'un visiophone à l'espace Coppé
- Reprise des margelles et escalier de la salle des fêtes
- Reprise du réseau informatique et téléphonique de la mairie
- Travaux d'accessibilité dans le cadre de l'Ad 'AP : pour 2019 : Ecoles, espace Coppé – crèche, médiathèque
- Clôture entre le nouveau bâtiment SEMCODA et la cour de l'école élémentaire

Monsieur GRAS fait part du changement de fournisseur d'électricité : Total Direct Energie

Le Forum des associations se déroulera le samedi 22 juin 2019 de 9 h à 13 h. Une réunion avec les associations est programmée le 13 mai pour définir l'organisation de ce forum, qui sera aussi l'occasion d'accueillir les nouveaux habitants.

Une convention à laquelle sera joint un règlement pour l'utilisation du gymnase est en cours d'élaboration. Aujourd'hui certains professeurs œuvrant au sein d'associations sportives organisent des stages rémunérés en utilisant gratuitement les infrastructures.

➤ Madame FAVIER indique que suite au vote budget, le mobilier pour les écoles maternelle et élémentaire va être prochainement commandé.

Elle rappelle que le CCAS, en partenariat avec l'association Altitude 226 et l'IFSI de Bourg-en-Bresse organise une soirée théâtre sur le thème de la dépendance le 2 mai à 20 H à la salle des fêtes. La pièce est interprétée par une compagnie professionnelle de la région parisienne. Le tarif d'entrée est fixé à 7 €.

➤ Monsieur Bernard POBEL présente le rapport d'exploitation 2018 de l'éclairage public établi par le SIEA. La commune compte 602 points lumineux et 39 armoires de commandes.

Des travaux d'enfouissement ont eu lieu à la ZAC Pré Vulin (phase 3) et rue de la Mare, de modernisation chemin de la Tour et changement de lampe à vapeur de mercure et de remplacement suite à sinistre chemin des Laurents. Des opérations de maintenance ont été réalisées pour un montant de 4 625.66 € HT.

Pour 2019, il est envisagé :

- la pose de 12 prises sur les mâts d'éclairage public le long de la RD 1079 pour la mise en place de décorations de Noël.
- l'ajout de points lumineux à la Tour, à Polaizé, à Champvent
- La dépose de 2 points lumineux rue de l'Eglise sur les bâtiments Bouvard qui vont être démolis. Ces points seront reposés sur des mâts situés de l'autre côté de la voie.
- la modernisation de certains secteurs par une mise en place d'éclairage LED. Les points lumineux en bon état retirés serviront à remplacer des points défectueux dans d'autres secteurs.

L'estimation de ces travaux s'élève à 29 000 €. Une somme de 25 000 € a été inscrite au BP 2019.

Madame BUATHIER souhaite connaître les économies réalisées par la coupure de nuit de l'éclairage public. Monsieur POBEL indique une économie de l'ordre de 20 %.

➤ Madame CHANEL indique que l'acquisition des décors lumineux pour les fêtes de fin d'année sera étudiée en commission "embellissement".

Changement des jours de plantations : les samedis 18 mai et 1^{er} juin à partir de 9 h.

Le prochain bulletin municipal sera distribué début juillet.

➤ Madame CLERC indique que le conseil municipal jeune participera au nettoyage de printemps le samedi 25 mai. Des ateliers "développement durable", ouverts à tous, seront organisés dans la cour de l'école élémentaire, suite au nettoyage.

➤ Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion des cérémonies du 8 mai, deux stèles seront inaugurées à la mémoire d'Yvon MORANDAT et de Jean-Jacques FUSSINGER.

➤ Prochain conseil municipal : le jeudi 23 mai 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

Le Secrétaire de Séance,
Fabrice GRAS

Le Maire,
Bernard BIENVENU